

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/10/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018  
(accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement de convention d'objectifs et de financement  
Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021**

**Il s'agit de renouveler le contrat enfance jeunesse entre la ville de Quimper et la Caf du Finistère, permettant le financement d'actions existantes en faveur de l'enfance.**

**\*\*\***

Les CAF soutiennent financièrement les politiques en faveur de l'enfance à travers le contrat « enfance jeunesse » (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement signé pour 4 ans qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les actions sont cofinancées par la CAF à hauteur de 55%, dans la limite de certains plafonds.

Le précédent contrat a pris fin en décembre 2017, il est nécessaire de le renouveler afin d'apporter un soutien financier aux actions éligibles et mises en œuvre sur la ville. Ce renouvellement doit être assuré par la ville pour l'année 2018 ; il sera ensuite substitué par QBO dans la perspective de transfert de compétence petite enfance.

Sont inscrits au contrat enfance jeunesse 2018-2021 :

- le maintien de la capacité d'accueil des tout petits dans les structures municipales ;
- le maintien de la capacité des accueils de loisirs et des accueils périscolaires municipaux ;
- la gestion du relais parents assistantes maternelles (Ram) pour l'accompagnement des assistantes maternelles du particulier employeur et des professionnels de la garde à domicile ;
- le soutien financier à la crèche associative « Les Bons Petits Diables », à la MPT d'Ergué- Armel pour sa ludothèque, à la MPT de Kerfeunteun pour son accueil de loisirs du mercredi, au lieu d'accueil enfants-parents « Les Petits Pas ».

La ville de Quimper assurera la mise en place d'un comité de pilotage enfance jeunesse annuel.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative au contrat enfance jeunesse avec la Caf du Finistère pour les années 2018 à 2021.